

«Jean-Marie Bockel - « La bonne tenue du 1er tour marque une nouvelle étape dans la transition démocratique »»

24/11/2014

Jean-Marie BOCKEL, Sénateur du Haut-Rhin, Ancien ministre, a observé le premier tour de l'élection présidentielle du 23 novembre 2014 en Tunisie en tant que chef de la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

Pour le Sénateur, *« dans la continuité des élections législatives, la bonne tenue du premier tour de cette élection présidentielle marque une nouvelle étape dans la transition démocratique. »*

La délégation de l'APCE salue le professionnalisme de l'Instance Supérieure Indépendante des Elections, qui a organisé ce et en toute transparence. Les conditions semblent réunies pour que l'ensemble des candidats acceptent les résultats de ce scrutin, comme cela a été le cas lors des élections législatives.

La participation élevée des électeurs dans ce scrutin démontre que les citoyens attendent que le Président qui sera élu soit le garant du bon fonctionnement et de la stabilité des institutions, et s'engage dans une collaboration fructueuse avec l'Assemblée des Représentants du Peuple et avec le gouvernement qui en sera issu.

La délégation de l'APCE, qui comportait onze membres, a été présente en Tunisie du 21 au 24 novembre. Elle a eu des entretiens avec plusieurs candidats à l'élection présidentielle, le Président de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections, le Président de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle, des représentants des médias, de la société civile et des organisations internationales. Le jour du scrutin, elle s'est déployée en six équipes qui ont observé le vote à Tunis et aux alentours ainsi que dans les gouvernorats de Bizerte, Nabeul, Sfax et Sousse.

La délégation souligne que certains aspects du processus électoral méritent d'être améliorés, en bénéficiant, le cas échéant, de l'expertise de la Commission de Venise. La loi électorale devrait à l'avenir mieux encadrer le financement des candidats et de la campagne électorale, en insistant sur la transparence des sources, de l'utilisation et du contrôle de ces financements. La loi devrait également mieux prévenir les abus des ressources administratives durant les campagnes électorales.

Dans la suite de son engagement lors des élections législatives, l'Assemblée parlementaire continuera de soutenir activement les Tunisiens dans leurs efforts de consolidation de la démocratie dans leur pays. Elle débattrà des rapports concernant les élections législatives et présidentielles lors de sa partie de session de janvier 2015 à Strasbourg.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)